

Extrait de l'acte de décès n°

(2) _____
à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

Mentions marginales⁽³⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

8581 2018-12-06 10:20:45
BRIE COMTE ROBERT
Seine-et-Marne

Extrait de l'acte de décès n°

(2) _____
à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

Mentions marginales⁽³⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

- (1) Indiquer les Prénoms et NOM du défunt.
 (2) Écrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le ».

(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

1er ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n° 2789

Le 06 décembre 2018

à 07 heures 20

est né(e)⁽²⁾ Charlie, Emilie, Etienne

BRINJEAN

du sexe féminin

à Nelson
(Seine-et-Marne)

(3)

reconnu(e)⁽⁴⁾ le 9 novembre 2018 à la
mairie de Brie-Comte-Robert
(Seine-et-Marne) par ses père et
mère.

04 JAN. 2019

Délivré conforme aux registres, le _____

Mentions marginales⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil délégué
Sceau



Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

Mentions marginales⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (PREMIER, DEUXIÈME, TROISIÈME...).

(2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance : compléter le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « 1^{re} partie ; ... 2^{de} partie : ... » en cas de double nom de famille.

(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (Prénoms, NOM) née le... à... ».

(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, en cas de reconnaissance conjointe, « par les parents » ou en cas de reconnaissance séparée, « par le père » ou « par la mère ». Dans ces dernières hypothèses, préciser si nécessaire, « par... (prénoms et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance) ».

(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(6) Indiquer selon la situation « Décédé(e) le... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».